

Les rivières du Pays Sedanais

L'EPAMA, missionné par Ardenne Métropole, mène un projet sur les rivières du Pays Sedanais : la Meuse et ses affluents la Vrigne, la Claire, le Bas Cailloux, le ruisseau des Clairs Chênes, le ruisseau de Floing, la Givonne, le ruisseau du Moulin à Wadelincourt et le ruisseau de Glaire. L'année 2022 a permis d'avancer dans la définition des travaux à mener pour se protéger des crues et pour améliorer la qualité écologique de nos rivières.



Figure 1 : Exemple d'un seuil rompant la continuité écologique sur la Givonne

Par exemple sur la Givonne, les propriétaires des ouvrages ont été sollicités pour obtenir leur accord de principe sur l'avancement de l'étude. Les études se poursuivent donc chez les propriétaires qui ont donné leur accord et l'EPAMA continue le travail de sollicitation des accords manquants. Un article a été publié sur le blog du projet pour illustrer l'intérêt du travail sur la continuité écologique.

Du côté de la Meuse, il sera probablement indispensable d'avoir recours à des digues pour protéger le pays sedanais des débordements de la Meuse. Le 7 mars 2022 les élus des communes concernées se sont rendus sur le terrain pour donner leur avis sur l'emplacement des digues. L'importance est donnée à l'impact visuel de ces aménagements, à la vérification que tous les enjeux soient bien pris en compte et à l'utilisation maximale du foncier public.

L'endiguement a pour objet de réduire l'espace vers lequel la Meuse peut déborder, mais en même temps, cela aggrave la situation chez les voisins situés à l'aval. Pour éviter les impacts négatifs, les volumes soustraits à la zone de crue doivent être compensés (voir le schéma ci contre). Pour cela le bureau d'études doit rechercher des secteurs, sans enjeux bâtis, qu'il serait possible d'inonder davantage. Cette recherche de zones de compensations constitue un travail conséquent qui est aujourd'hui devant nous. Une fois ces zones identifiées, nous devons définir les ouvrages à implanter et évaluer leurs impacts. Ce travail sera réalisé à partir de maintenant et jusqu'à la mi-2023.

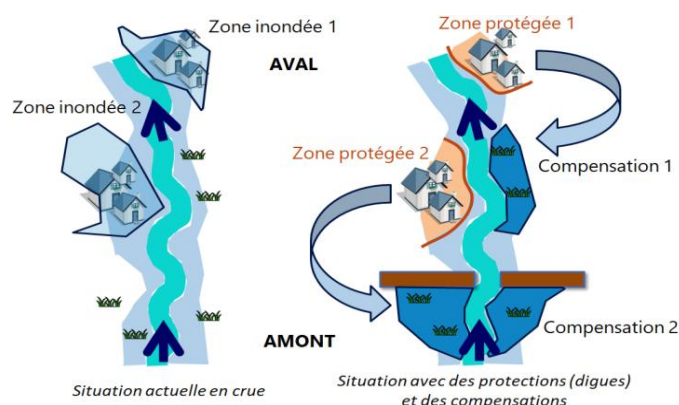


Figure 2 : Schéma explicatif des compensations volumétriques



Figure 3 : Sondage géotechnique en amont de Frenois

Sur le ruisseau de Glaire, les études avancent. Une campagne topographique et piézométrique (étude de la nappe souterraine), réalisée en 2022 va permettre au bureau d'études d'affiner les solutions techniques de protection : les zones de stockage, la reprise des ponts, la modification du tracé du ruisseau. En 2023 le maître d'œuvre EGIS pourra ainsi définir plus précisément les impacts et l'efficacité des aménagements proposés. Ces résultats seront ensuite discutés avec les habitants, les financeurs et les élus qui pourront ainsi définir un scénario global et complet et le calendrier de sa réalisation.

L'étude agricole menée par l'UDASA en 2021 en amont du bassin versant a également montré l'intérêt pour la ville de Sedan de travailler sur les chemins et les pratiques agricoles.

Toutes les informations, ainsi que les actualités du projet sont disponibles ici :

rivieres-pays-sedanais.over-blog.com